

EXTRAIT

ARRONDISSEMENT

du Registre des ~~Membres de l'ÉCOLE DÉPARTEMENTALE DE MUSIQUE~~  
du Syndicat d..... 18 FEVRIER 1993

Objet :  
Prestation de  
Services

Séance du..... cent quatre vingt treize  
dix huit Février

L'an mil-neuf cent.....  
dix huit

et le.....

à..... heures.....

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre <sup>Hervé de FONTMICHEL</sup> présent par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.....

9302/03

ou..... DAVID, DUHALDE, FRANCO, GYNESY, GOLETTA, GRIFFA,  
Représentés <sup>MM</sup> GUIGONIS, KLOMMAN, LELEUX, MARIA, MARY, MURRIS,  
PASCAL, SANTUCCI, THAON, Mmes BELLON, BOURRIER,  
RAYBAUD, SOMARIA.

Le Président indique que depuis la création de l'Ecole de Musique, les écoles primaires bénéficient gratuitement d'interventions musicales en milieu scolaire, à partir du Cours Préparatoire jusqu'au Cours Moyen.

Compte tenu de la prestation de service que nous offrons aux Communes, il y a lieu de leur demander une participation financière forfaitaire de 1000 F par an et par classe.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- 1) de demander aux communes membres, une participation financière de 1000 F par an et par classe, pour l'année scolaire 1992/1993.
- 2) de reconduire cette participation pour toutes les communes pour les années futures.
- 2) de charger le Président d'appliquer cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Hervé de FONTMICHEL

